

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

L'An Deux Mille dix-huit, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 09/10/2018

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, FILLOL Isabelle Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel

Procurations : ROUILLES Georgette donne pouvoir à CAUSSE Jean-Marc

Excusés : COMBRES Corine, SCHMITTLIN Stéphane

Secrétaire de séance : CABROL Jean-Luc

Ordre du jour :

Décision Modificative 2 : franchise sinistre

Décision Modificative 3 : avenant convention Département aménagement village

Décision Modificative 4 : acquisition tables

Point travaux aménagement village

Point travaux salle Dernelle

Point travaux route de Ségougnac (chicane-zone 30)

Point Rentrée scolaire

Projet réaménagement rue du Placier

Congrès des Maires

Questions diverses

1) **Retour rencontre jumelage**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délégation aubiacaïse est allée à Coséano fin septembre (frais assumés entièrement par chacun des participants).

A cette occasion, une statuette réalisée gracieusement par M. Marqué Michel a été offerte au conseil municipal de Coséano.

M. Marqué présente une copie de la statuette et est vivement remercié par l'ensemble du conseil municipal.

2) **Inauguration travaux d'aménagement du bourg**

La cérémonie d'inauguration des travaux d'aménagement du bourg s'est très bien déroulée.

M. le Maire tient à remercier M. Colon Bernard pour la réalisation de son film. Il est publié sur internet à l'adresse suivante : https://youtu.be/EXnNeF_20k

3) **Point aménagement village**

Monsieur le Maire expose le suivi financier des travaux.

Concernant la végétalisation, les estimations de différents travaux sont présentées.

Les conseillers décident de lancer :

- la plantation des arbres sur la RD 931 pour un montant de 5208€ HT
- la plantation des vivaces autour de ces arbres pour un montant de 1089.56€ HT
- la plantation de vivaces sur les trottoirs de la RD 931 pour un montant de 1144.92€ HT

Concernant le parking Wauthy : le désamiantage est prévu à partir du 26 novembre 2018, sa démolition en suivant. L'aménagement aura lieu en janvier 2019.

Projection du plan.

4) Point travaux salle Dernelle

Madame Fillol, adjointe, explique les travaux qui ont été réalisés à ce jour : chape, réfection du plancher de l'étage. Le plaquiste et l'électricien interviennent lundi 22 octobre.

Le bilan financier est présenté.

5) Délibération 2018 – 39 : Décision Modificative 2 – franchise sinistre

M. Cabrol, conseiller, précise que l'assurance de la commune a pris en charge les frais liés au sinistre (pare-brise véhicule brisé par projection d'un caillou lors du passage du rotofil) qui concerne Mme Lamouroux. Cependant, reste à la charge de la commune le montant de franchise qui s'élève à 288€. N'ayant pas suffisamment de crédit au compte 6718, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour un montant de 200€.

Art 60632 (fournitures de petit équipement) : - 200€

Art 6718 (autres charges exceptionnelles) : + 200€

6) Délibération 2018 – 40 : Décision Modificative 3 – convention Département- aménagement bourg

M. Cabrol, conseiller, rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le Département. Le montant de la participation du Département s'élevait à 88 000€. Le coût des travaux sur la route Départementale D931 ayant fait l'objet d'une plus-value, le Département a accepté d'augmenter sa participation de 23 000€.

Le compte 4581 opération 201 n'étant pas suffisamment crédité, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour un montant de 27 600€ (23000€ +TVA)

Art 2315 opération 124 : - 27 600€

Art 4581 opération 201 : + 27 600€

7) Délibération 2018 – 41 : Décision Modificative 4 – acquisition tables

M. Cabrol, conseiller, explique qu'il est nécessaire de commander 4 tables pliantes pour meubler la salle Hector Bigué.

Le devis s'élevant à 390€, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Art 2151 opération 84 : - 390€

Art 2184 opération 115 : + 390€

8) Délibération 2018 – 46 : Décision Modificative 5 – aménagement bourg compétence agglo

M. Cabrol, conseiller, rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'agglomération d'Agen. Le coût des travaux de compétence communautaire ayant fait l'objet d'une plus-value, l'agglomération accepte d'augmenter sa participation.

Les comptes 4581 et 4582 opération 202 n'étant pas suffisamment crédités, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Art 2315 opération 124 : - 10 600€

Art 4581 opération 202 : + 500€

Art 4582 opération 202 : + 10 100€

9) Délibération 2018 - 42 : Circulation interdite aux poids lourds rue de la Murette

Monsieur le Maire explique que, lundi matin, un véhicule poids lourds s'est déporté sur le bas-côté rue de la Murette, emportant toute la terre végétale sur la chaussée.

Vu la configuration de La rue de la Murette et afin d'assurer la sécurité des personnes, il est donc nécessaire de règlementer la circulation des véhicules.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation des poids lourds dans la rue de la Murette, exception faite pour les véhicules de service public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) Délibération 2018 – 43 : Renouvellement contrat de remplacement de Mme Agras

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du temps partiel de Mme Belleux Aurélie, la commune a recruté Mme Agras Emmanuelle en CDD en tant qu'agent technique pour assurer le ménage de l'école.

Mme Viguié Isabelle, ATSEM, ayant davantage d'heures consacrées au ménage suite au passage de l'école à 4 jours, il est proposé de modifier le contrat de Mme Agras à une durée hebdomadaire de 8h sur temps scolaires.

Accepté à l'unanimité.

11) Délibération 2018- 44 : Travaux route de Ségougnac

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des aménagements sécuritaires réalisés sur la route de Ségougnac, il est nécessaire de prévoir des travaux de réhabilitation des fossés afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Le devis de l'entreprise Casonato s'élève à 2808€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Casonato.

Les travaux d'aménagement sécuritaires ont débuté le 8 octobre 2018 pour une durée de 3 semaines. Ils sont réalisés par l'entreprise Gelade. L'agglomération d'Agen est maître d'ouvrage pour l'installation des infrastructures (chicanes), la commune est maître d'ouvrage pour le réseau pluvial.

12) Projet de réaménagement de la rue du Placier

Monsieur le Maire explique que les services de l'agglomération d'Agen ont travaillé à la demande de la commune sur le projet de réaménagement de la rue du Placier.

2 zones :

- côté ouest - de l'école à la RD292 : création d'un mur de soutènement et d'un trottoir

- côté est – de la RD931 à la rue des Planes : création d'un mur de soutènement, d'un trottoir, d'un parking

Estimation des travaux :

	HT	TTC
ZONE 1	170 243.47	207 892.17
ZONE2 RUE	180 151.04	216 182.32
ZONE 2 PARKING	108 559.09	130 270.91

Le classement de la rue du Placier est confirmée en voie semi-urbaine. La commune n'a donc qu'à sa charge les plus-values matériaux ou esthétiques.

Le Conseil Municipal décide de demander la réalisation de la zone 1 à l'agglomération d'Agen. La décision sera prise en commission puis en bureau communautaire.

13) Accélération déploiement de la fibre optique et enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire explique que les collectivités ont la possibilité de solliciter les opérateurs privés pour «accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires ».

Le Comité syndical de Lot-et-Garonne Numérique a décidé, par délibération du 7 février 2018, de lancer un appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) sur les territoires relevant de la zone d'initiative publique de Lot-et-Garonne.

Au terme de 6 mois de procédure et 3 tours de négociations, la commission ad'hoc du Syndicat s'est prononcée pour finaliser une convention AMEL avec l'opérateur Orange.

Sur les 147 000 foyers identifiés par Orange en zone d'initiative publique, Orange prévoit, avec l'aide d'un partenaire, d'en déployer 103.240 prises, ceci avant fin 2023 (44 000 prises restant à déployer par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique).

La commune ayant enfoui les réseaux sur une partie de ses axes principaux, il est demandé à l'opérateur de traiter la fibre en souterrain dans ces secteurs.

14) Location gîtes :

Monsieur le Maire informe que Mme Sénécals a donné son préavis pour quitter le Chai fin novembre 2018.

Dans la perspective de la mise en location annuelle du Pigeonnier, il est proposé aux conseillers d'organiser une visite afin d'établir la liste des travaux éventuels à réaliser.

15) Choix de l'abri bus parking Wauthy

Monsieur le Maire présente différents modèles d'abri bus et demande aux conseillers de se prononcer.

Le choix se porte sur 1 abri semblable à la « station bus Noirmoutier », un banc avec dossier et une poubelle.

Une demande devis va être faite.

16) Dissimulation des réseaux électrique et téléphonique :

Monsieur le Maire propose de solliciter le syndicat électrique pour étudier l'enfouissement du réseau Basse Tension sur la route de Ségougnac au lieu-dit Largenté.

Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Installation banc

Une administrée a demandé s'il était possible d'installer un banc à côté de la salle Hector Bigué.

Après vérification, cette installation ne gêne pas l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal accepte donc la pose de ce banc.

- Réunion des associations

Elle s'est déroulée le 12 octobre 2018.

Les associations ont fait la demande d'un panneau lumineux pour informer des manifestations.

En raison des contraintes budgétaires, les conseillers proposent de recourir à un ou des sponsors pour financer ce panneau. Il est nécessaire de rappeler que la commune dispose déjà de nombreux moyens de communication : panneaux d'affichage, site internet, bulletin municipal, application panneau Pocket.

- Rentrée scolaire

Le nouveau système de pointage pour la cantine et le périscolaire est très satisfaisant.

M. Berniès a effectué les travaux de réaménagement de la « Cabane » (subventionnés par la CAF).

- Nettoyage chemin rural :

« Les Chemins Verts de l'emploi » ont estimé le coût du nettoyage du chemin de Duran partie rurale à 750€. Ces travaux seront réalisés en début d'année 2019.

- Démarchage Vérisure :

M. Gonano, 1^{er} adjoint, explique que cette entreprise est venue en mairie pour nous présenter ses produits (système d'alarme anti-intrusion, capteur...). Les documents sont présentés aux conseillers municipaux. Pas de suite à donner, le coût étant trop élevé.

- Rapport d'activités Agglo Agen 2017 :

Consultable en mairie

- Evènements à venir :

Réunion publique : installation LINKY à AUBIAC

Cérémonie d'armistice le 9 novembre à 16h45

Commission communale des impôts directs

Participation citoyenne : finalisation des démarches

Tour de table :

- Mme Laurent, conseillère :

Lors de la commission transport, il a été évoqué que certaines communes étaient redevables de participations annuelles au SIVU Val de Baïse. Aubiac doit régler la participation pour l'année 2014.

Le 26 octobre 2018 : remise des prix du Fleurissement. La commune a obtenu le Fleuron de bronze et le prix du Patrimoine.

-M. Cabrol, conseiller :

A assisté à l'assemblée générale de l'EPFL le 18 octobre. L'EPFL peut aider les communes dans les projets d'achat foncier.

-M. Berton, conseiller :

Remarque que le réseau d'Orange pose souvent problème.

- Causse Jean-Marc, Maire :

Une personne mandatée par Orange a sillonné la commune pour trouver un lieu d'implantation pour une antenne de relais téléphonique.

Fin de la séance : 22h00